

L'Instruction obligatoire. Pages d'Aujourd'hui.

Numéro d'inventaire : 1979.12891

Auteur(s) : Hippolyte Lemaire

Type de document : article

Éditeur : Le Monde Illustré

Date de création : 1908

Collection : Le Monde Illustré ; 2688

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Sil (G.)

Description : Page de revue avec en-tête.

Mesures : hauteur : 373 mm ; largeur : 274 mm

Notes : Texte réparti sur deux colonnes surmontées d'une illustration (deux vases fleuris reliés par le titre "Pages d'aujourd'hui"). (52ème année, N°2688).

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Conception et politiques éducatives

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 1 page

ill.

21/10/1908

PAGES D'AUJOURD'HUI

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Par Hippolyte LEMAIRES

Je ne raffole pas des statistiques. Elles ne sont trop souvent que des trompe-l'œil qui égarent le jugement des hommes plutôt qu'ils ne l'éclairent. On répète gravement que les chiffres ont leur éloquence. C'est là un lieu commun d'un placement facile et qui fait toujours son effet. Mais au fond il ne signifie pas grand' chose. L'éloquence des chiffres n'est en réalité que celle qu'on leur prête, c'est-à-dire qu'on leur fait dire à peu près tout ce qu'on veut.

Et d'ailleurs, si les nombres sont toujours précis, ils ne sont pas toujours exacts. Pour apprécier leur degré d'exactitude, il faudrait être bien renseigné sur la façon dont ils ont été obtenus et on ne l'est en général que très insuffisamment.

Non, je ne raffole pas des statistiques. Mais enfin, quand la constatation d'un fait social a pu se faire d'une manière positive, en démontrant par exemple les individus qui se trouvent dans telles catégories bien déterminées et faciles à reconnaître à l'aide de procédés méthodiques identiquement appliqués à tous, on est bien forcé d'ajouter que aux résultats fournis par ces inventaires officiellement contrôlés et d'en tirer les conséquences morales qu'ils comportent.

C'est ce que je me suis efforcé de faire sur les chiffres, qui ont été publiés récemment par tous les journaux, et qui donnent, pour la série des contingents militaires des dernières années, le nombre des *illétrés* parmi les recrues de chaque classe arrivant dans nos régiments.

Je ne remettrai pas ces chiffres sous vos yeux. Ils sont navrants. Mais j'en tire une conclusion qui ne peut pas être contestée, c'est qu'ils démontrent de la façon la plus évidente que la loi sur l'instruction obligatoire, votée il y a plus de vingt ans, n'est nullement appliquée ou qu'elle l'est avec tellement de mollesse que c'est à peu près comme si elle n'existaient pas.

Dien sait pourtant l'importance capitale que les partisans de cette loi déclareraient lui attribuer lorsqu'ils luttent, — et avec quelle ardeur ! — pour arriver à la faire voter en triomphant de la résistance de leurs adversaires ! J'ai gardé le souvenir des polémiques violentes qui agitèrent alors le pays. On avait vraiment la sensation que dans cette large discussion de principe, qui mettait aux prises les hommes de progrès... et les autres, c'étaient bien les destinées mêmes de la patrie qui se trouvaient en jeu.

Je ne dis pas que l'on avait tort. Je crois encore, au contraire, qu'il n'y a pas de loi qui importe davantage à l'avenir de la France que cette loi de l'obligation scolaire. Je le crois d'autant plus fermement que, dans le moment même où la statistique nous apporte la preuve que, dans le passé, jusqu'ici, elle n'a pas été ou elle a été très mal appliquée, des résultats statistiques provenant d'ailleurs, notamment ceux de la criminalité, qui intéressent le bon ordre social, et d'autres aussi, qui intéressent le développement de notre richesse économique, nous permettent de constater que cette non application a déjà eu les conséquences les plus déplorables.

Je ne rouvrirai pas la discussion de principe. La question me paraît être de celles qui ne doivent même plus être posées dans une démocratie comme la nôtre qui cherche à s'organiser en se rapprochant de plus en plus de l'idéal de liberté et de justice.

Que des planteurs du Sud des Etats-Unis aient encore l'idée cynique, il y a un demi-siècle, de faire décreté, sur le territoire de leurs plantations, une loi d'ignorance obligatoire, afin de mieux asservir le bétail humain de leurs esclaves, un tel cynisme nous paraît odieux, impie, révoltant, mais à la rigueur explicable par une conception, toute spéciale, qui est celle de la bêtise d'individus de race blanche dans les pays conclus sur les hommes de couleur, c'est qu'un nègre n'est pas à proprement parler un homme, mais un être réellement inférieur, dégradé, déchu du droit naturel humain, presque un animal, ou du moins une sorte d'intermédiaire entre l'animal et l'homme.

Mais je ne crois pas que l'esprit le plus entiché de réaction, le plus irréductiblement conservateur des vieilles traditions, puisse songer à forcer chez nous aujourd'hui et à soutenir cette thèse qu'il y aurait peut-être de sérieux avantages à enayer les progrès de l'instruction publique et à maintenir dans l'ignorance ancestrale la masse des citoyens français.

Dans certains états despotes de droit divin où le bien-être et les destinées de tous étaient entre les mains d'un seul, on a pu soutenir que le tyran et ceux à qui il déléguait sa puissance avaient seuls besoin de savoir, puisqu'ils avaient seuls à vouloir, et que tous les autres au contraire, n'ayant qu'à obéir, se résigneraien d'autant mieux à ce rôle passif qu'ils resteraient plus bornés et plus ignorants.

Toutefois, ce sont là des idées qui n'ont jamais eu cours chez nous, en tout cas que l'on n'a jamais osé proclamer tout haut dans notre pays, comme pouvant servir de base à un système politique, même pendant les ténèbres historiques de la longue nuit du moyen âge.

C'est Charlemagne, au milieu de la barbarie du neuvième siècle, qui a commencé l'œuvre de l'enseignement des masses populaires et qui a voulu le premier faire pénétrer l'instruction, c'est-à-dire la civilisation, dans les couches profondes du peuple, pour l'arracher aux basses superstitions de l'ignorance et à la féroce des instincts, œuvre gigantesque qui, après plus de dix siècles, est encore inachevée.

Dame ! elle n'a pas toujours été poursuivie à toutes les époques avec une égale activité, ni même peut-être avec une égale sincérité.

Comme toutes les œuvres du progrès, elle a subi le flux et le reflux des choses d'ici-bas ; elle a été tour à tour poussée plus rapidement ou retardée, entravée même par les courants de l'histoire. Cependant, si sa marche a été lente, trop lente, elle n'a jamais été interrompue.

Depuis la Révolution, les incontestables bienfaits de l'instruction populaire n'ont été méconnus par personne, même par Napoléon I^e qui voulait seulement la centraliser comme tout le reste pour en faire un instrument de gouvernement.

Tous les hommes d'Etat, tous les penseurs ont proclamé l'importance sociale et politique de l'instruction publique.

C'est le seul moyen, disait Carnot dans son rapport de 1815, d'élever successivement à la dignité d'homme tous les individus de l'espèce humaine. »

Et Tocqueville écrivait à une époque beaucoup plus voisine de nous : « Eclairez les hommes à tout prix, car je vais approcher le temps où la liberté, la paix publique et l'ordre social lui-même ne pourront se passer de lumière. »

Ce temps me paraît venu.

Parmi les gens de bonne foi, je veux dire ceux dont les passions politiques n'obscurcissent pas le jugement et qui regardent les choses d'un peu haut, il y en a qui peuvent regretter que notre société démocratique s'organise de plus en plus de façon à s'affranchir des priviléges dont jouissaient et dont jouissent encore ceux qui font partie de ce qu'on a appelé les classes dirigeantes. Ils peuvent même être persuadés que cette organisation nouvelle en formation ne vaudra pas celle qu'elle prétend remplacer, et le proclamer hautement, le démontrer même.

Mais aucun d'eux ne peut nier que cette société démocratique n'ait un programme de progrès social.

On le connaît, ce programme. Il a pour but, en somme, une plus équitable répartition du bien-être matériel et moral dans l'humanité.

Que ce soit là une utopie, c'est possible. Je ne discute pas cette question. Mais il est certain que la démocratie qui poursuit la réalisation d'un pareil idéal ne peut espérer y parvenir que par une série de réformes profondes. Si on examine l'une après l'autre ces réformes nécessaires, on reconnaît qu'elles procèdent toutes d'une même conception, généreuse, selon les uns, irréalisable d'après les autres, mais dont la réalisation dans tous les cas n'est possible, si on y réfléchit bien, que par le triomphe permanent de la volonté libre sur l'instinct. Il importe donc au plus haut point que l'on se préoccupe d'abord de créer parmi les membres de cette société la mentalité la plus propre à assurer cette prédominance de la volonté sur l'instinct. On n'y saurait arriver pour chaque individu qu'en développant sa conscience, en éclairant son esprit, en faisant naître ou en fortifiant en lui le sentiment de la responsabilité. C'est dès l'école primaire qu'il faut ouvrir le sillon où germera la bonne semence et ce n'est que la qu'il peut être ouvert.

L'instruction populaire est par suite absolument nécessaire, par définition en quelque sorte, et de toute première nécessité, dans une démocratie résolue à marcher d'un pas rapide dans la voie du progrès. Elle doit donc être obligatoire.

Il y a une autre raison, d'ordre philosophique aussi, ou plutôt moral, pour laquelle l'obligation de l'instruction s'impose plus particulièrement dans notre pays à l'heure où nous sommes, c'est que nous avons supprimé ou à peu près l'enseignement religieux et l'enseignement congréganiste. Si dorénavant les enfants ne suivent pas l'école laïque avec l'assiduité exigée par la loi, où puiseront-ils les principes de morale qui leur sont indispensables pour se guider dans la vie ? Nulle part et nous verrons se multiplier ces générations de jeunes apaches que rien ne retiendra plus, ni le respect de l'autorité paternelle qui va s'affaiblissant de plus en plus, ni le sentiment religieux qui disparaît.

Ce n'est pas tout d'éteindre les lumières du ciel, il faut en allumer d'autres qui puissent éclairer les consciences. Et ce n'est qu'à l'école primaire que la conscience de l'enfant peut s'ouvrir à la lumière qui lui permettra pendant toute sa vie de distinguer nettement le droit chemin dont les honnêtes gens ne doivent jamais s'écartez.

D'ailleurs, le plus souvent, quand l'enfant déserte l'école, c'est pour aller vagabonder dans la rue, et la rue, surtout dans les grands centres, c'est l'école primaire où se forment et s'instruisent au délit et au crime, ces jeunes apaches dont le nombre croît de jour en jour. C'est là que se recrutent ces bandes redoutables de malfaiteurs à peine adultes dont nous lissons tous les matins les exploits à la rubrique des faits divers ou dans les chroniques judiciaires et dont les chefs n'ont que dix-sept ou dix-huit ans !

Notre société démocratique a donc un intérêt de tout premier ordre, un intérêt de sécurité et de défense sociale, à ce que l'obligation de la scolarité ne soit pas un vain mot, car c'est le seul moyen qu'elle ait de veiller sur la santé morale des enfants, de les préserver de la contagion du vice et d'en faire de bons citoyens. C'est à l'âge de l'école, de six à treize ans, que les empreintes se prennent le plus facilement et qu'elles sont le plus durables. C'est à cet âge-là que l'enfant met volontiers son amour-propre à contracter par imitation des habitudes qui deviennent peu à peu des besoins, des passions implacables et qu'il veut satisfaire à tout prix.

En dehors de ces considérations primordiales, il y en aurait bien d'autres à faire valoir.

Les progrès de l'instruction populaire pourront seuls par exemple augmenter le nombre des citoyens capables de gérer les affaires locales et rendre ainsi possible la décentralisation appelée par tant de voix.

Dans bien des campagnes, il y a encore des illétrés qui n'ont aucune notion des lois qui nous régissent et qui, poursuivis encore par l'odieux souvenir des priviléges, des dîmes et de la corvée, ne voient dans l'impôt qu'un injuste prélevement sur le produit de leur travail, opéré plus ou moins arbitrairement au profit de ceux qui gouvernent. Oui, pendant ces vacances, j'ai entendu, dans un coin perdu de province, un paysan me dire sérieusement en parlant d'un très gros propriétaire du pays : « Vous pensez bien qu'il ne paie pas d'impôts ! Il est député ! » Il faudrait pourtant que la mentalité de ces gens la soit enfin modifiée par l'instruction, si primaire, si rudimentaire qu'elle soit, mais régulièrement imposée à tous, ainsi que l'exige la loi.

Il ne suffit pas de voter bruyamment des réformes. Il faut surtout savoir les appliquer.

HIPPOLYTE LEMAIRES

page 155

LE MONDE ILLUSTRÉ

52^e Année

3 Octobre 1908

N° 2688



LE PRINCE FERDINAND DE BULGARIE A SZOMBATHÉLY

A l'heure où s'agit la question de l'indépendance de la Bulgarie, la physionomie du Prince Ferdinand est toute d'actualité. Le voici dans le costume de Colonel de Hussards Hongrois qu'il a revêtu pour passer l'inspection de ce régiment dont il a le commandement titulaire, lors de la visite qu'il vient de faire à l'Empereur d'Autriche, à Budapest, à l'occasion de son jubilé. S. A. s'entretient avec un Ecuier de la Cour. (Voir l'article, au Bloc-Notes, page 220.)

Apf. N° 5.

